

Commission locale de l'eau

Compte-rendu de la réunion n° 23

Jeudi 11 décembre 2025

SDeau50 – SAINT-LÔ

Membres de la CLE présents ou représentés

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Membre de la CLE	PRESENT	MANDAT	EXCUSE
Monsieur BAZIN Lucien, conseiller départemental du canton de Vire-Normandie, mandat à M. Gilles MALOISEL		x	
Monsieur AUBRY Antoine, président du Syndicat de la Vire	x		
Monsieur DECLOMENIL Alain, maire de Souleuvre-en-Bocage			x
Madame DESMOTTES Nicole, maire déléguée de Vire Normandie, mandat à M. Francis HERMON		x	
Monsieur ENGUEHARD Samuel, maire-adjoint de Sainte-Marie-Outre-l'eau			x
Madame FAUVEL Marie-Pierre, conseillère départementale du canton de Condé-sur-Vire, mandat à M. Laurent PIEN		x	
Monsieur GERMAIN Stéphane, maire-adjoint de Quibou, mandat à Dominique PAIN		x	
Monsieur GUILLAUMIN Marc, maire-adjoint de Souleuvre-en-Bocage, mandat à M. Francis HERMON		x	
Monsieur HERMON Francis, président du Syndicat des Eaux du Bocage Virois	x		
Madame HEROUT Marie-Agnès, vice-présidente de la communauté de communes de la Baie du Contentin, mandat à M. Laurent PIEN		x	
Madame HOMMET Adèle, conseillère départementale du canton de Saint-Lô 1	x		
Monsieur JANNIERE Louis, représentant le SDeau de la Manche	x		
Madame LE BLOND Sylvie, maire de Rampan, mandat à M. Dominique QUINETTE à partir de 11h30	x	(x)	
Monsieur LEROUXEL Jean-Luc, vice-président de Saint-Lô Agglo en charge de l'eau potable et assainissement, mandat à M. Antoine AUBRY		x	
Monsieur LHONNEUR Hubert, délégué de la communauté de communes de la baie du Cotentin			x
Monsieur MALOISEL Gilles, conseiller communautaire de l'intercom de la Vire au Noireau	x		
Monsieur MAUDUIT Michel, conseiller municipal d'Isigny-sur-mer	x		
Madame MAZIER Florence, représentante du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin			x
Monsieur MURIER Jean-Pierre, conseiller municipal de Pont-Bellenger			x
Monsieur PAIN Dominique, maire de Dangy	x		
Monsieur PERIER Christian, maire de Couvains	x		
Monsieur PIEN Laurent, maire de Condé-sur-Vire	x		
Monsieur QUINETTE Dominique, maire de Saint-Fromond	x		
Monsieur VIRLOUVET Jérôme, maire-adjoint de Saint-Lô	x		
Monsieur VOGT Pierre, conseiller régional de Normandie			x

[Collège des représentants des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations](#)

Membre de la CLE (ou son représentant)	PRESENT	MANDAT	EXCUSE
Monsieur OSMOND Jean-François, représentant de la Chambre d'agriculture de la Manche	x		
Monsieur LEPAINTEUR Patrice, représentant de la Chambre d'agriculture du Calvados	x		
Monsieur Le président de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Basse Normandie			x
Monsieur le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Basse Normandie			x
Monsieur le président de la section régionale conchyliculture Normandie - Mer du Nord, représenté par Mme Enola BREBANT	x		
Monsieur CATOIRE Bruno, représentant du Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Calvados	x		
Monsieur VOIDYE Gérard, président de l'association syndicale de la basse Vire	x		
Monsieur MEYNENG Pierre, représentant de l'Association pour la Valorisation du Patrimoine Hydroélectrique Manche-Orne-Calvados			x
Monsieur HEBERT Jacky, président de UFC Que choisir Manche, Basse-Normandie,	x		
Monsieur BUHAN Claude, président de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique, représenté par M. Fabien GOULMY	x		
Monsieur BAMAS Gérard, président de la fédération départementale des chasseurs de la Manche			x
Monsieur GRIGY Christian, président de la Fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique, représenté par M. Yannick SALAVILLE	x		
Monsieur PHILIPOT John, représentant du Groupement régional des associations de protection de l'environnement, mandat à M. Frédéric SAULNIER à partir de 10h45	x	(x)	
Monsieur GERE Cyrille, président du Comité départemental de canoë-kayak, représenté par M. Frédéric SAULNIER	x		
Monsieur le Président du Comité Régional des Pêches Maritimes de Basse-Normandie, représenté par M. Romain MEROUR	x		

[Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics](#)

Membre de la CLE (ou son représentant)	PRESENT	MANDAT	EXCUSE
Monsieur le directeur territorial et maritime des rivières de Basse-Normandie – AESN, représenté par Sandrine OLIVIER	x		
Monsieur le délégué Interrégional de l'agence française de la biodiversité, représenté par M. Christophe FOURNY	x		
Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Manche			x
Monsieur le directeur de la DDTM du Calvados, représenté par Mme Florence HUBERT-GILLES	x		
Monsieur le directeur de la DDTM de la Manche, représenté par M. Olivier CATTIAUX	x		
Madame la directrice Générale de l'ARS Basse-Normandie, représentée par Mme Sabrina LEPELTIER	x		
Madame la directrice Générale de la DREAL Basse-Normandie, mandat à M. Olivier CATTIAUX		x	
Monsieur le préfet de la Manche, mandat à M. Olivier CATTIAUX		x	
Monsieur le préfet du Calvados, mandat à M. Christophe GERVIS		x	
Monsieur le préfet coordonnateur de Bassin Seine Normandie, mandat à Mme Sandrine OLIVIER		x	

Total

Collège	Membres	Présents	Mandats	Nombre de votants
Collectivités et établissements publics locaux	25	12	7	19
Usagers, propriétaires et associations	15	11	0	11
Etat et établissements publics	10	5	4	9
Total	50	28	11	39

Étaient également présents :

- Céleste MOUGARD--CHAMPION, animatrice du SAGE de la Vire
- Stéphanie LEGENDRE, directrice du Syndicat de la Vire et du service grand cycle de l'eau à Saint-Lô Agglo
- Astrid BERNARD, technicienne restauration de la continuité écologique au Syndicat de la Vire
- Maxime GONY, directeur de la ressource en eau du SDeau50
- Laure PRINZBACH, directrice du Syndicat des Eaux du Bocage Virois
- Robin TROUSSIER, du Comité Régional des Pêches Maritimes
- Maxime LE GRILL, du Comité Régional des Pêches Maritimes
- Romuald GENOEL, responsable mission AMO & ressource en eau au Conseil Départemental de la Manche
- Luc CHARDINE, élu de la Chambre d'Agriculture de la Manche

Le jeudi 11 décembre 2025 à 10h00, la vingt-troisième réunion de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin de la Vire s'est tenue au SDeau50, à Saint-Lô. Les membres ont été convoqués le 21 octobre 2025 par le Président, monsieur Laurent PIEN.

Les sujets proposés à l'ordre du jour ont été abordés dans l'ordre suivant :

1. Présentation du bilan de mise en œuvre du SAGE de la Vire
 2. Délibération sur l'entrée en révision du SAGE
 3. Actualités et points divers
-

1. Présentation du bilan de mise en œuvre du SAGE

Laurent PIEN présente l'ordre du jour de la réunion et remercie l'ensemble des personnes présentes pour le déplacement.

Jacky HEBERT souhaite faire un propos liminaire au nom de l'UFC Que Choisir. Il évoque le fait que ce sont les consommateur·ices qui paient l'essentiel de la dépollution de l'eau, notamment celle liée aux pesticides, ce qui représente près d'un milliard d'euros au total en France. Il évoque le souhait de l'UFC d'avoir une taxation supplémentaire liée aux pollutions diffuses et des aides à l'équipement pour les territoires ruraux. Il salue par ailleurs le travail du SAGE depuis toutes ces années et pense que c'est un outil qui peut faire changer les choses.

Contexte

Céleste MOUGARD-CHAMPION indique que la réalisation du bilan de mise en œuvre du SAGE est liée à un enjeu règlementaire, l'article R212-44-1 du code de l'environnement spécifiant que la CLE doit délibérer sur l'opportunité de procéder à une révision totale 6 ans après la date d'approbation du schéma.

Bilan d'activité de la CLE et bilan financier

Céleste MOUGARD-CHAMPION présente le bilan d'activité de la CLE entre 2019 et 2025 : 11 réunions de CLE, bureau ou groupe de travail et 8 avis rendus. Un bilan financier est présenté, sur la base des montants engagés pour des projets ayant bénéficié de subventions de l'AESN.

Etat des masses d'eau 2025

Céleste MOUGARD-CHAMPION attire l'attention sur la méthodologie employée pour l'élaboration de l'état des lieux 2025 de l'AESN et présente l'état des masses d'eaux cours d'eau, côtières, de transition et souterraines, globalement dégradé par rapport à 2025.

Antoine AUBRY précise qu'une étude est en cours pour comprendre de quelle source provient la pollution microbiologique en Baie des Veys.

Bruno CATOIRE ajoute que la Baie des Veys est également l'exutoire de tout ce qui arrive en amont.

Jacky HEBERT mentionne que la dégradation des masses d'eaux est un phénomène national, amplifié par la mise en culture et le retournement de prairies. Il ajoute que c'est la raison pour laquelle il est intéressant de relancer le SAGE.

Laurent PIEN répond en disant qu'il est effectivement démontré qu'il y a des retournements de prairie et des mises en culture, cependant la CLE ne doit pas être objecteur de conscience et pointer du doigt certains plus que d'autres.

Jérôme VIRLOUVET continue en ajoutant qu'il y a un objectif commun de préservation de la qualité de l'eau, avec des financements qui ont été très importants ces dernières années. Malgré cela, la qualité de l'eau a continué à se dégrader et les collectivités vont être amenées à être plus sobres financièrement dans les prochaines années.

Jean-François OSMOND évoque que les méthodes d'analyse ont évolué et s'affinent mais que les pratiques du monde agricole se sont améliorées depuis 20 ans et qu'il y a de moins en moins de phytosanitaires autorisés. Il conseille de ne pas avoir un discours trop alarmiste sur la qualité de l'eau qui incite les consommateur·ices à ne plus consommer d'eau du robinet et à acheter de l'eau en bouteille.

Laurent PIEN répond qu'effectivement, le bilan n'est pas catastrophique mais qu'il y a encore des efforts à faire.

Bilan des objectifs quantifiés du SAGE

Céleste MOUGARD-CHAMPION présente le bilan des objectifs quantifiés dans le SAGE sur les paramètres nitrates, phosphore et pesticides. Parmi ces objectifs, aucun n'a été atteint et les chroniques de données illustrent une dégradation.

Sabrina LEPELTIER ajoute qu'en janvier 2026, de nouvelles molécules vont être ajoutées dans les analyses de l'ANSES. Les effets des molécules sur la santé sont connus mais c'est le cocktail de molécules qui ne l'est pas.

Francis HERMON ajoute que la sécheresse de 2022 a également eu un impact sur ces résultats.

Luc CHARDINE se demande si l'arasement des barrages n'a pas eu un effet sur la qualité de l'eau étant donné qu'il y a moins d'eau.

Olivier CATTIAUX répond que justement, l'effacement des seuils permet d'avoir une meilleure qualité car les eaux sont courantes. Il ajoute qu'en 2025 il y a eu encore moins d'eau qu'en 2022 et que les prévisions

du GIEC Normand vis-à-vis du changement climatique illustre que ces phénomènes vont se reproduire avec un effet cyclique court.

Céleste MOUGARD-CHAMPION présente l'objectif d'atteinte de la qualité bactériologique des eaux littorales.

Enola BREBANT ajoute que sur Grandcamp Maisy-Est, l'ancien point de suivi a été déplacé, c'est pourquoi les classements ont évolué au cours des années.

Romain MEROUR précise que la pêche à pied sur Géfosse Wigwam est de très mauvaise qualité mais que des améliorations ont été notées sur la zone de Géfosse-Fontenay qui va potentiellement être reclassée en B prochainement. Un travail est en cours avec la DDTM pour comprendre ce phénomène de pollution, en lien avec le projet SECURE.

Céleste MOUGARD-CHAMPION présente les objectifs liés aux taux d'étagement, qui est le rapport entre la hauteur de chute des obstacles sur le dénivelé naturel du cours d'eau. L'objectif de 30% de taux d'étagement sur la Vire moyenne a été atteint mais pas celui de 21% sur les gorges de la Vire.

Stéphanie LEGENDRE ajoute qu'auparavant, il y avait un très fort taux d'étagement et qu'il y avait entre 21 et 22 ouvrages sur la Vire moyenne avec un taux d'étagement de 66%.

Gilles MALOISEL dit qu'il va regarder pourquoi il y a tant d'ouvrages sur la Brévogne.

Jérôme VIRLOUVET évoque le fait qu'il est difficile de vendre des projets d'effacement d'ouvrage quand on voit que les masses d'eau continuent de se dégrader et qu'il entend souvent qu'il faudrait plutôt s'attaquer aux pollutions à la source.

Laurent PIEN répond que c'est effectivement une équation avec beaucoup d'inconnues et qu'il est difficile de mesurer spécifiquement l'effet de l'effacement des seuils.

Bruno CATOIRE ajoute que les anciens avaient construits des barrages pour maintenir les berges et que le maintien de ces barrages permet de limiter et de freiner les inondations à l'aval.

Fabien GOULMY répond que la forme des berges de la Vire est liée à la navigation et que ces berges sont régulièrement retravaillées lors de l'effacement d'ouvrages. De plus, l'effacement d'un seuil permet une meilleure dépollution au niveau des radiers, notamment sur les phytosanitaires. Enfin, les petits seuils sont placés sur le lit mineur de la rivière et sont noyés lors de la première crue, il ne limite pas les inondations à l'aval mais peuvent cependant avoir un impact négatif sur les inondations à l'amont.

Bilan de mise en œuvre des règles et des dispositions

Céleste MOUGARD—CHAMPION présente l'état d'avancement des règles et des dispositions du SAGE, objectif par objectif. Elle présente le volet animation et gouvernance du SAGE puis le volet d'amélioration de la qualité des eaux sur la partie assainissement.

Christophe GERVIS précise que sur la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (ANC), le préfet du Calvados a institué une zone à enjeu sanitaire et les collectivités agissent sur ce volet.

Stéphanie LEGENDRE ajoute que sur la réhabilitation d'installations ANC, des pénalités peuvent être mises en place par les collectivités.

Sylvie LEBLOND intervient pour évoquer qu'il n'y a pas les mêmes subventions de l'AESN selon les communes et que c'est un vrai frein à la réhabilitation des installations.

Bruno CATOIRE se demande s'il ne faudrait pas également regarder les pollutions provenant de la pluie.

Céleste MOUGARD-CHAMPION présente l'état d'avancement des dispositions en lien avec l'amélioration de la qualité des eaux sur la partie agricole.

Jacky HEBERT se demande ce qu'il en est du suivi des périmètres de protection des captages.

Francis HERMON répond qu'il n'est pas possible de forcer les agriculteur·ices et que ce travail se fait sur la base du volontariat.

Jérôme VIRLOUVET s'interroge sur la différence entre les évolutions de pratiques aujourd'hui plus vertueuses selon les agriculteur·ices et les résultats sur la qualité des masses d'eaux.

Michel MAUDUIT précise que dans sa commune d'Isigny-sur-Mer, un arrêté préfectoral avait été pris dans le passé et les évolutions de pratiques avaient été subies, sans accompagnement. Une dynamique avec un vrai accompagnement s'est mise en place du côté de l'Aure de sorte que les agriculteur·ices soient le moins lésé·es possible et avec un accompagnement fort.

Olivier CATTIAUX précise que dans les aires d'alimentation de captages, il y a des accompagnements qui existent mais si trop peu d'agriculteur·ices sont convaincu·es et qu'une dégradation importante est observée, ils n'ont pas le choix que d'imposer des mesures qui ne sont dans ce cas-là plus subventionnables au regard du droit français, car obligatoires.

Florence HUBERT-GILLES précise qu'il y a une différence entre les périmètres de protection des captages qui sont règlementaires, et les aires d'alimentation de captages, qui se basent sur le volontariat.

Patrice LEPAINTEUR ajoute que sur le sujet des mesures agroécologiques et climatiques (MAEC), il y a peu d'adhésion du côté du monde agricole sur son secteur car il y a beaucoup de retards de paiement et du découragement. Il insiste pour que l'accompagnement se traduise par des faits concrets car les agriculteur·ices ont besoin de valoriser sa production.

Maxime GONY répond que les difficultés rencontrées sur les MAEC sont réelles et que le SDeau50 travaille par exemple davantage sur la mise en œuvre de Paiements pour Services Environnementaux (PSE), qui valorisent davantage la tendance à l'amélioration à partir d'un état initial et avec un paiement tous les ans.

Céleste MOUGARD-CHAMPION présente l'état d'avancement des dispositions en lien avec la gestion quantitative de la ressource.

Olivier CATTIAUX précise qu'un plan de gestion des gabions collectif a été mis en place par la fédération départementale de la chasse de la Manche pour répondre aux interdictions de remplissage. Ce plan est globalement bien respecté et régulièrement contrôlé par l'OFB.

Céleste MOUGARD-CHAMPION présente l'état d'avancement des dispositions en lien avec les inondations et la lutte contre l'érosion ruissellement.

Jérôme VIRLOUVET intervient pour dire qu'il faut se féliciter d'avoir pu planter autant mais qu'il serait bien de savoir ce qui a été arraché. Il ajoute qu'en moyenne dans la Manche, pour 1 km de haie replantée, 6 à 7 km sont arrachées.

Christophe FOURNY précise que la DREAL peut apporter des éléments chiffrés là-dessus et que la mise en place du guichet unique dans la Manche permet d'améliorer la situation.

Bruno CATOIRE s'interroge sur la prime de la PAC liée aux haies.

Jean-François OSMOND lui répond que presque personne ne bénéficie de cette prime dans la Manche, bien que ce soit l'un des départements les plus bocagers de France. Il ajoute que la PAC se base sur une amélioration pour attribuer cette prime, or s'il y a déjà beaucoup de haies sur une exploitation, il est difficile d'en rajouter davantage.

Céleste MOUGARD-CHAMPION présente l'état d'avancement des dispositions en lien avec l'amélioration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et l'amélioration de la qualité des milieux estuariens et marins.

2. Délibération de la CLE sur l'entrée en révision du SAGE

Céleste MOUGARD-CHAMPION évoque les raisons pour lesquelles il est nécessaire de réviser le SAGE et précise qu'il serait possible de réaliser l'état des lieux en interne pour économiser sur les dépenses.

Olivier CATTIAUX ajoute que pour ce qui est fait en régie, il y a un souhait fort de la DDTM pour qu'il y ait une lettre de mission et des livrables validés en bureau de CLE.

Sandrine OLIVIER confirme les propos d'Olivier CATTIAUX et ajoute que les coûts sont à relativiser car l'AESN subventionne les études à 80%.

Olivier CATTIAUX ajoute qu'il faut faire attention à ne pas trop se surcharger avec le suivi de l'étude volumes prélevables et la réalisation d'un état des lieux en interne. Il ne faudra pas qu'à cause de ça, la révision soit dégradée.

Francis HERMON ajoute qu'il faudra bien prendre en compte les gros changements à venir notamment en lien avec le projet d'aménagement du barrage sur la Vire amont.

Michel MAUDUIT se demande s'il ne faudrait pas s'intéresser également à la pollution liée au trafic aérien et à son impact sur les masses d'eaux.

Sur la base des éléments présentés en séance, vu le projet de rédaction des règles de fonctionnement annexé et le quorum nécessitant la présence ou représentation des 2/3 des membres de la CLE étant atteint, les membres de la Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré :

Par 0 voix contre, 2 abstentions et 37 voix pour.

- **Approuvent le lancement de la révision totale du SAGE.**

3. Actualités et points divers

Céleste MOUGARD-CHAMPION présente les prochaines réunions à venir en février.

En l'absence de question diverse et l'ordre du jour étant épuisé, à 12h30, le président clôture la séance.

Le président de la CLE,

Laurent PIEN.